

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 065-216500314-20241121-78_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Jean Baptiste GRANGE

Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE L'ANCIENNE STATION-SERVICE

(78-2024)

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'acheter la parcelle AD 89 située 1 Route des Lacs à Arreau.

Cet achat doit permettre la mise en sécurité des piétons, cyclistes et véhicules circulant sur la D929.

En effet, il existe une réelle dangerosité sur ce secteur. Ce réaménagement permettra d'atteindre l'objectif de sécurisation.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'acquérir la dite parcelle et le bâtiment construit sur celle-ci.

Le montant de cet achat s'élève à 65 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de l'année 2025 pour l'acquisition foncière de l'ancienne station-service :
Montant demandé : 19 500 € soit 30% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau